

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre
2022**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 20
Votants : 26

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 22 septembre 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 15 septembre 2022, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, CHAPUS Josiane, MARTIAL Gilles, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, BOULIEU Anne Marie, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme ROTHEA Céline donne pouvoir à M. BUGNET Jean-Marc, M LEVEQUE Guillaume donne pouvoir à M. GILLE Martial, M. SOTTET Jean Dominique donne pouvoir à M. CASTELLANO Michel, MME ROGNARD Evelyne donne pouvoir à Mme JOUBERT Marie-Josèphe, Mme FAVETTA Evelyne donne pouvoir à Mme BOULIEU Anne-Marie, M. SOLARI Charles donne pouvoir à M. GIRARDOT Clément.

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : M. THEVENARD Stéphane

N°43-2022 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 juillet 2022

Annexe n°1 – https://mairie-millery.fr/IMG/pdf/pv_cm_7_juillet_22.pdf

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 juillet 2022**

URBANISME & FONCIER

N°44-2022 – Acquisition parcelles anciennes carrières

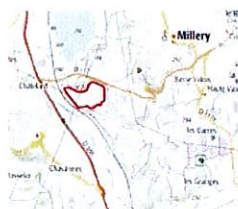
Annexe n°2 – Avis des domaines n°9223657 / 2022-69133-52066

Rapporteur : Mme le Maire

Vu l'avis de France Domaine n°9223657 / 2022-69133-52066

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet de centrale solaire au sol, prévue dans le secteur des anciennes carrières la commune souhaitait devenir propriétaire d'une partie de l'assiette foncière afin de profiter des fruits de l'exploitation.

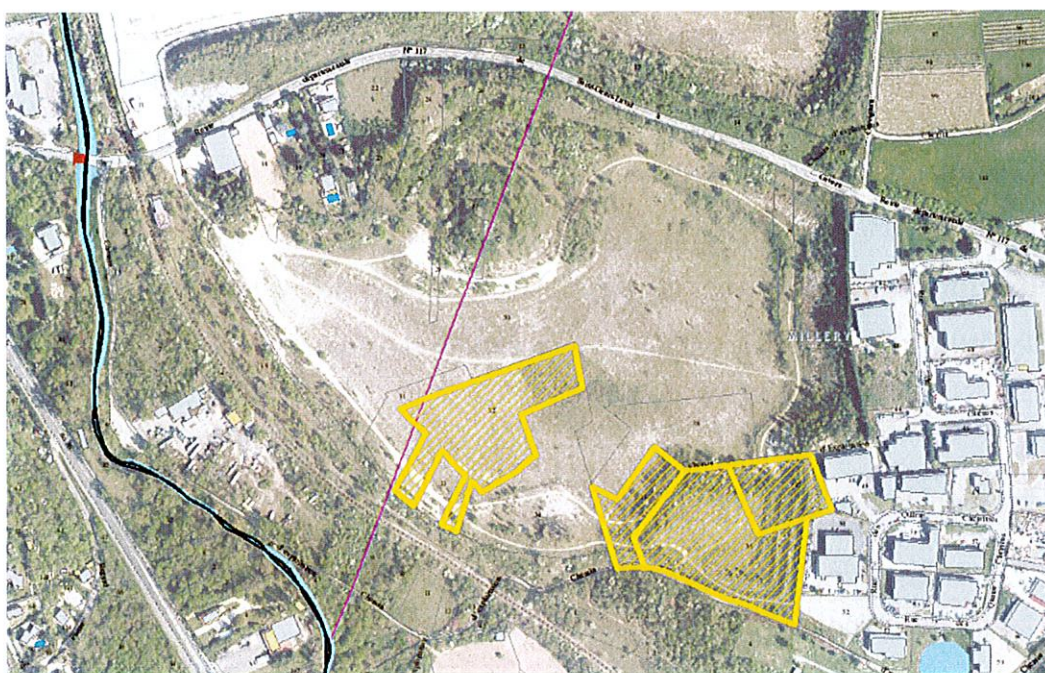
Rappel périmètre de la centrale solaire :



L'objectif visé est de maîtriser une assiette foncière correspondant à environ 20% des propriétés publiques, soit 31 203 m², en procédant à l'acquisition des parcelles des syndicats cadastrées de la manière suivante :

- AV32 (surface de 11 178 m²)
- AV35 (surface de 3 630 m²)
- AV36 (surface de 12 234 m²)
- AV37 (surface de 4 161 m²)

Répartition des parcelles :



Ces acquisitions viennent en complément de la maîtrise du chemin rural d'une assiette foncière de 613 m².

Ce portage permettrait également à la commune d'entrer au capital de la société de projet dont le co-actionariat se répartit comme suit :

- 40% société CORFU SOLAIRE
- 20% fonds OSER (Le fonds régional OSER est une société de financement régional destinée à soutenir le développement des énergies renouvelables en région Auvergne Rhône-Alpes)
- 40% collectivités (16% pour chacun des syndicats des eaux et 8% pour la ville de Millery)

Le service des domaines a été saisi par les syndicats des eaux afin de réaliser une évaluation de la valeur vénale de ce terrain. Dans un avis daté du 8 août 2022, jointe en annexe, cette valeur a été fixée à 31 203 € soit 1 €/m².

Vu la délibération n°12-2022 valant approbation du budget primitif 2022, prévoyant en opération 165 l'acquisition de ces parcelles.

Débat : Mme le Maire informe le conseil de la tenue de l'enquête publique sur la demande d'autorisation de la centrale solaire à compter du jeudi 20 octobre. [NB : date modifiée après la réunion du conseil]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

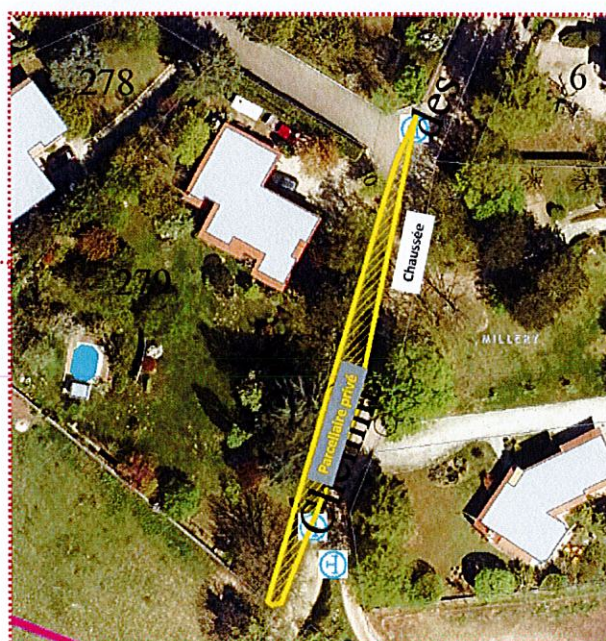
- **D'AUTORISER** l'acquisition auprès des syndicats des eaux SIDESOL et SIEMIMO des parcelles cadastrées AV32, AV35, AV36 et AV37 pour une surface totale de 31 203 m², au prix fixé par le service de France Domaine, soit 31 203 €,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et d'engager toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

N°45-2022 – Régularisation terrain à usage public Chemin des Carres

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de mouvements fonciers entre différents propriétaires du Chemin des Carres, plusieurs problématiques sont apparues.

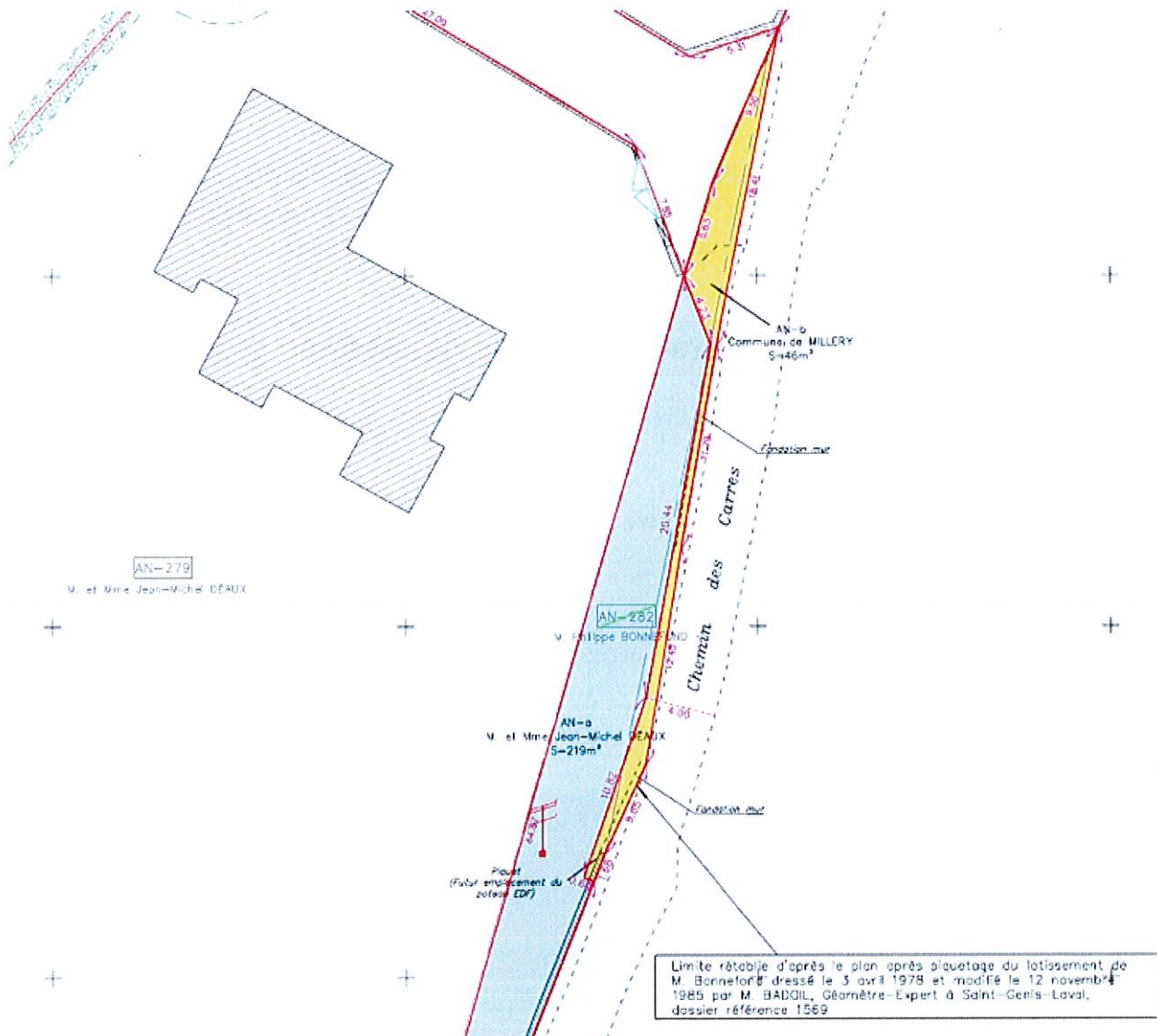
Tout d'abord, il est nécessaire de régulariser une situation ancienne puisqu'une partie de la chaussée à usage du public du Chemin des Carres appartient à une personne privée (cf plan ci-dessous), cadastrée sous la référence AN0282.



Ensuite, il s'agit de profiter de ces mouvements fonciers pour redessiner les contours parcellaires afin de déplacer un poteau électrique et télécom qui alimente plusieurs constructions du secteur. En effet, ce poteau est localisé sur un parcellaire privé, sans servitude, et le propriétaire souhaite son déplacement sur le domaine public.

Enfin, il s'agit aussi de retravailler les contours parcellaires en prenant en compte des enjeux paysagers et patrimoniaux.

En concertation avec les différents propriétaires concernés et en prenant en compte les enjeux précités, un géomètre a été saisi pour dresser un plan de découpage (cf ci-dessous).



Il s'agit donc, pour la Commune, d'acquérir à l'euro symbolique, un parcellaire de 46 m² qui apparaît en jaune sur le plan du géomètre (cf. extrait ci-dessus).

Cette parcelle pourra ainsi faire l'objet par la suite d'une incorporation dans le domaine public.

Débat : M. THEVENARD demande si des frais de notaires s'appliquent lors d'une transaction à l'euro symbolique. Mme le Maire confirme en effet que de tels frais s'appliquent y compris dans ce cadre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle de 46 m² identifiée sur le plan du géomètre joint aux présentes, issue d'un découpage de la parcelle AN282 ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente (document d'arpentage, acte de vente...) et de poursuivre l'exécution de ces dispositions.

VIE ASSOCIATIVE

N° 46-2022 – Trail entre Lômes et coteaux – Autorisation de signature de convention

Annexe n°3 – Convention intercommunale pour l'organisation du trail « entre Lômes et Côtéaux »

Rapporteur : M. Eric PUYJALINET

M. PUYJALINET rappelle au Conseil Municipal que les villes de Charly, Grigny, Millery et Vernaison, en partenariat notamment avec la Région, la métropole, l'UFOLEP, la Ligue de l'enseignement, l'OMS et le CNDS, organisent chaque année, en octobre, le trail « entre Lômes & Côtéaux ». La prochaine édition est programmée le dimanche 9 octobre.

Les modalités de réalisation de cette manifestation font l'objet de conventions proposées aux assemblées délibérantes des communes concernées.

À ce titre, la commune de Millery s'engage à verser une aide financière de 500 € à la ville de Grigny pour l'organisation du trail intercommunal.

A noter que ce format et les modalités de portage sont susceptibles d'évoluer à compter de 2023.

Débat : M. PUYJALINET rappelle que 12 bénévoles sont recherchés pour tenir les postes de signaleurs aux intersections pour le trail du 9 octobre. Les fiches seront remises à la fin du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la présente convention,
- **D'ACCORDER** une aide financière de 500 € à la ville de Grigny pour l'organisation du trail intercommunal,
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget au titre des autres contributions (6558)

VIE DES SYNDICATS & PARTENAIRES

N° 47-2022 – Avis sur la modification des statuts du SIGERLy

Annexe n°4 – Statuts du SIGERLy arrêtés en date du 25 mars 2022

Rapporteur : M. Michel CASTELLANO

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1321-1 et L5221-2

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la dernière modification des statuts et des compétences du SIGERLy ;

Vu les courriers en date du 8 juillet et 20 juillet 2022 du Président du SIGERLy saisissant l'ensemble des membres du syndicat sur le projet de modification statutaire ;

Conformément à l'article 5-2 des statuts du SIGERLy, une commune adhérente peut décider de transférer une nouvelle compétence. Pour des raisons de mutualisation et de bonne gestion technique, administrative et financière, les communes de Brignais et de Saint Didier au Mont d'Or, ont manifesté leur souhait de transférer leur compétence « éclairage public » au SIGERLy, en sus de leur compétence « dissimulation coordonnée des réseaux ».

Par ailleurs, suite à la mise ne place de la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE), outre Millery, les communes de Brignais, de Chaponost, de Chasselay, de Communay, de Saint Symphorien d'Ozon, de Ternay et de Vourles ont manifesté leur souhait de transférer cette compétence.

Les modifications qui en découlent concernent uniquement l'article 1 des statuts du syndicat, avec l'ajout de ces communes dans les différents blocs de compétences concernés.

Conformément à l'article 5 des statuts du SIGERLy, les communes adhérentes doivent donner leur avis car il s'agit là d'une modification des statuts du syndicat.

Débat : M. CASTELLANO rappelle que dans le cadre de la compétence « bornes de recharge », la commune a le projet d'installer des bornes sur le parking de la salle polyvalente dès 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la modification des statuts du SIGERLy, avec l'ajout des communes de Brignais et de St Didier au Mont d'Or, dans la liste des communes adhérentes à la compétence « éclairage public », pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023 ;
- **D'AUTORISER** la modification des statuts du SIGERLy pour l'intégration du bloc « Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) » intégrant les communes de Millery, Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023 ;

N°48-2022 – Approbation du rapport annuel 2021 du SMIRIL

Annexe n°5 - Rapport d'activités 2021 du SMIRIL

Rapporteur : M. Benoit FOURNIER-MOTTET

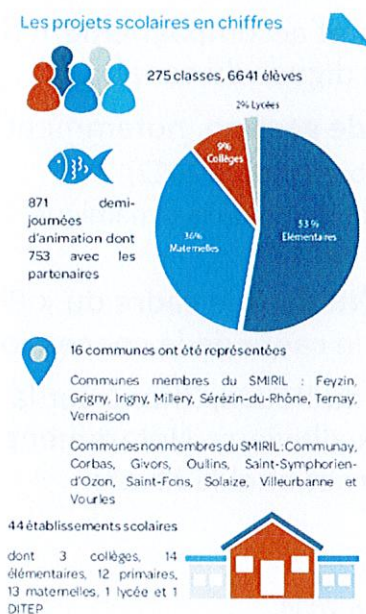
M. FOURNIER-MOTTET, en qualité de conseiller délégué, vice-président auprès du Syndicat Mixte du Rhône des Iles et Lônes, présentera le rapport d'activité 2021 du SMIRIL.

Débat : M. FOURNIER MOTTET détaille le rapport. Quelques éléments de synthèse pour Millery :

Scolaires – activités d'éducation à la nature

- Projets avec les classes de l'école maternelle du sentier
- Extraits des objectifs :
 - Découvrir la biodiversité locale
 - Utiliser ses sens pour appréhender des plantes inconnues
 - Comprendre que la plante est un être vivant
 - Découvrir les animaux « totems » de l'espace naturel
 - Repérer ce qu'est un déchet
- 5 classes / 138 élèves > 10 animations encadrées par les associations APIEU Mille feuilles et le MNLE 69.

M. FOURNIER MOTTET précise que ce sont 14 associations qui sont partenaires des actions d'éducation à l'environnement.



Une année 2021-2022 avec une affluence particulièrement forte des scolaires.

Des critères de sélection mis en place pour poursuivre un accueil de qualité => les établissements des communes membres ont une priorité.

Une année de nouveau « normale » pour le programme grand public.



Le volet éducation à l'environnement est très important avec 6 641 élèves qui ont profité des visites soit en moyenne 2 à 3 animations / jour sur le site.

Cela nécessite une importante logistique, et grâce au soutien renforcé de la CNR, de nouveaux permanents vont être recrutés pour accompagner ces ateliers.

Des actions « grand public » sont également proposées.

Panorama

9 janv. : Atelier d'écriture : *Dans les courants du fleuve* avec Cap sur le Rhône



9 juin : La kamicyclette – spectacle itinérant pour découvrir l'environnement



27 fev. : Découverte de la vannerie sauvage



12 juin : Sciences participatives – formation à l'observation des papillons



24 nov. : Chantier participatif favorisez la biodiversité au bord d'une mare!



29 mai : *Nature en scène* / une découverte théâtralisée de l'île de la table ronde



2-5 nov. : Stage nature *Les castors juniors* explorent le Rhône



Autres actions menées - exemples

- Poursuite de l'**entretien par pâturage** en rive droite et accompagnement de CNR pour la mise en place de l'éco-pâturage sur les digues du canal
- Mise en œuvre de fiches **actions du nouveau Plan de gestion**, notamment :
 - Conception d'un Plan d'interprétation (livraison septembre-octobre 2022)
 - Finalisation des ateliers de conception du projet de restauration de la dynamique fluviale avec le Comité d'usagers
- Mise en place d'un **partenariat pluriannuel avec CNR** dans le cadre du « Plan 5 Rhône » (missions d'intérêt général de CNR dans le cadre de la concession)
- Participation à des **réseaux et collectifs**, à l'échelle du fleuve, Rhône sur la pédagogie auprès des publics la gestion des milieux alluviaux. Notamment valorisation des actions du SMIRIL au colloque international IS Rivers.

M FOURNIER MOTTET ajoute que le plan de gestion court jusqu'en 2030.

Parmi les projets, acquisition par le SMIRIL de l'ancien entrepôt « solaize poids lourds » pour les besoins des services techniques du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le rapport d'activités 2021 du SMIRIL**

N° 49-2022 – Approbation du rapport annuel 2021 de la MIFIVA

Annexe n° 6 - Rapport d'activités 2021 de la MIFIVA

Rapporteur : Mme Josiane CHAPUS

M. CHAPUS, en qualité de conseillère déléguée auprès de la Mission Locale Sud-Rhône / MIFIVA, présentera le rapport d'activité 2021 de la MIFIVA.

Débat : Mme CHAPUS rappelle que 2 permanences mensuelles sont organisées, 1 mercredi sur deux. On constate qu'il y a de plus en plus de jeunes diplômés parmi les demandeurs.

Evolution des dispositifs avec le nouveau « contrat emploi jeune » depuis le 1^{er} janvier 2022.

18 jeunes de Millery accompagnés en 2022 dont 11 qui se sont engagés dans des contrats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le rapport d'activités 2021 de la MIFIVA**

Questions diverses

➤ CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL ENVIRONNEMENT

Mme le FLEM souhaite présenter la création d'un « groupe de travail environnement », initiative qui regroupe M. GAUFRETEAU, M GILLE et M FOURNIER MOTTET.

Les contours sont à préciser, mais nous pourrions nous orienter vers une commission « extramunicipale ».

Le concept : « comment aider les millerots à vivre en intelligence avec la nature ».

Les objectifs sont les suivants :

Pourquoi un groupe municipal en plus ?

- donner de la visibilité aux actions en faveur de l'environnement à [Millery](#)
- donner de la cohérence aux actions liées à l'environnement du Conseil
- faire plus pour l'environnement au niveau local
- se concentrer sur les sujets à la maille de la commune
- pas d'axe transport < hors 'compétence' dans un premier temps
- Sanctuariser un budget
- Montée en compétences des membres du Conseil

Ce qu'on a envie
de développer...

- Identifier les bonnes pratiques et s'appuyer sur elles
 - Participation citoyenne
 - Valoriser les initiatives
 - Apporter expérience, exemples, mise en commun
- ⇒ 4 événements sur l'année : conférence, animation, concours, publication [MilleryMag](#)

Thèmes :

- Biodiversité, mieux vivre avec la nature
- Aménagement du territoire, gestion du patrimoine « vert » de la commune, des arbres
- Gestion / sauvegarde de la ressource « eau »

- **Moyens** : associations, CCVG, personnel mairie, syndicats.

Premier évènement proposé : plantation d'un arbre avec les enfants de l'école maternelle et conférence sur le thème de l'arbre pour le jour de la Sainte Catherine, le vendredi 25/11. Liste des conférenciers en cours de définition. Prévoir appui du service espaces verts.

Un appel à candidatures est lancé. Outre Ph GAUFRETEAU, C LE FLEM, B FOURNIER MOTTET et M. GILLE, sont volontaires : C. DEVAUX, C BARRAULT, G. LAZE et P. DENIS, soit un total de 8 participants. Première rencontre le jeudi 6 octobre (horaire à préciser).

➤ LA NUIT EST BELLE

Mme le Maire rappelle l'extinction de l'éclairage public ce vendredi 23 septembre, des conférences et une séance d'observation.

➤ FAITES DU VELO

Mme le Maire rappelle l'évènement « faites du vélo » dimanche 25 septembre. Appel à volontaires pour sécuriser le parcours.

➤ **SEMAINE BLEUE**

Mme CHAPUS rappelle que la semaine bleue débute le lundi 3 octobre avec un programme assez dense. Programme consultable sur le site Internet de la mairie :

<https://www.mairie-millery.fr/Semaine-Bleue.html>

➤ **MILLERY MAG**

Mme le Maire indique que le prochain Millery Mag est en cours de bouclage et sera distribué à compter du 7/10.

➤ **OCTOBRE ROSE**

Mme JOUBERT informe de la reprise de l'évènement « octobre rose ». La place des vignes sera mise en rose, ainsi que la mairie. Différents évènements seront organisés, le programme sera diffusé prochainement.

➤ **OUTIL AGRICOLE**

Mme le Maire informe le conseil de l'état d'avancement du projet « d'outil collectif agricole » qui sera construit par la CCVG sur Millery. La maîtrise d'œuvre a été désignée. Pour rappel, le projet consiste en la création de locaux destinés à du maraîchage, de la transformation, de la vinification avec un cuvier, pour permettre aux jeunes installés hors cadre familial de pouvoir tester leur activité et voir s'ils sont faits pour ce métier. L'implantation se fera en limite de la zone des Ayats, le long du chemin de Gravignon. La signature des terrains est programmée la semaine prochaine.

➤ **JOURNEE DU PATRIMOINE**

Mme le Maire profite de la présence de Mme DEAUX dans le public pour la remercier de l'organisation par Patrimoine et tradition des journées du patrimoine. Mme DEAUX indique que 15 enfants étaient présents à l'activité conjointe « Lire et faire lire ». Une cinquantaine de personnes s'étaient mobilisées pour la visite de la commune.

➤ **ENVIRONNEMENT – BIO DECHETS**

Mme LAZE indique que le bio-composteur de la place du Bouton fonctionne très bien, au-delà des attentes. L'initiative mériterait d'être développée. Mais la limite est aujourd'hui que les subventions diminuent fortement sur ce dispositif.

RAPPEL DES DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

- **Jeudi 20 octobre**
- **Jeudi 15 décembre**

Clôture de séance à 21h23

Fait à Millery, le 29/09/2022

**Le Maire,
Françoise GAUQUELIN**



**Le secrétaire de séance,
Stéphane THEVENARD**